



## Informations au personnel enseignant et éducatif de l'enseignement fondamental

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement vient de décider un certain nombre de restrictions supplémentaires destinées à endiguer la propagation de la COVID-19. Pour le secteur scolaire et éducatif, il s'agit essentiellement de

- la **suspension des cours en présentiel des écoles et des lycées** pendant la semaine du 4 au 8 janvier 2021 ;
- la **fermeture des structures d'éducation et d'accueil** du 28 décembre 2020 au 8 janvier 2021.

La base légale du congé pour raisons familiales (CRF) spécifique lié à la COVID-19 sera adaptée afin de permettre à un parent de rester à domicile auprès de son enfant de moins de 13 ans. Le formulaire de demande sera accessible sur le site <http://guichet.lu/cocrf>.

### 1. Continuité pédagogique

En vue de préparer toute éventualité dans le contexte de la propagation de la COVID-19, les titulaires de classe ont été priés avant les vacances de Noël de veiller à ce que les élèves amènent le matériel didactique à la maison.

La suspension des cours en présentiel n'est pas synonyme de prolongation des vacances scolaires : les enseignants assureront un enseignement à distance à l'intention de leurs élèves au cours de la semaine du 4 au 8 janvier 2021. La reprise des cours en présentiel est prévue pour le 11 janvier 2021.

Les titulaires de classe sont invités à fournir en temps utile à leurs élèves toutes les informations nécessaires au sujet de la façon dont ils comptent organiser l'enseignement à distance pendant la suspension des cours en présentiel.

En principe, les enseignants assureront l'enseignement à distance depuis leur domicile ; en cas de besoin, ils pourront toutefois se rendre à l'école.

Pendant la période de la suspension des cours en présentiel, il importe d'assurer la continuité des apprentissages en proposant aux élèves des activités adaptées à leur rythme d'apprentissage visant le développement en autonomie de leurs compétences dans les différents domaines. Les titulaires de classe pourront également leur fournir des exercices de répétition de la matière traitée au cours des premiers mois de l'année scolaire.

Il revient aux titulaires de classe de déterminer un moyen de communication adapté pour rester en contact avec leurs élèves, afin de guider ces derniers, le cas échéant, dans la réalisation des tâches proposées.

Etant donné que la conception de ces activités nécessite un certain temps, il se révèle propice que la concertation entre les membres d'une même équipe pédagogique permet à ces derniers d'organiser la préparation d'activités diversifiées à proposer aux élèves de manière à ce que cette préparation ne conduise pas à une surcharge de travail.

## 2. Mesures sanitaires supplémentaires

À l'instar de la campagne organisée au début de l'année scolaire 2020/21, une nouvelle campagne de **large scale testing** sera organisée à l'intention des élèves, du personnel enseignant et de tous les autres professionnels de l'Éducation nationale. Les invitations parviendront à toutes les personnes concernées par courriel et/ou par voie postale.

En vue de déterminer les moments adéquats pour procéder à l'aération des locaux scolaires, des **détecteurs de dioxyde de carbone (CO2)** destinés à mesurer la qualité de l'air seront livrés aux écoles afin d'équiper prioritairement les salles de classe et les salles de réunion.

## 3. Schouldoheem – on air

Le site [schouldoheem.lu](http://schouldoheem.lu), activé dès le début du confinement au printemps 2020, continue de proposer aux élèves, aux parents et aux enseignants une large sélection de matériels didactiques ainsi que des accès gratuits à des sites à contenus pédagogiques de qualité, pour assurer ainsi la continuité des apprentissages.

Dans la semaine du 4 janvier 2021, le SCRIPT proposera en outre un *live-streaming* pour les élèves de l'enseignement fondamental. Cette offre « schouldoheem - on air » portera sur des activités de *coding* et des activités en relation avec les domaines de développement et d'apprentissage dits secondaires, comme la musique, les sports, le théâtre. Les informations y relatives seront disponibles sur [www.schouldoheem.lu](http://www.schouldoheem.lu) à partir du 29 décembre.

Sur [www.roadmap.lu](http://www.roadmap.lu), les enseignants trouvent les informations et le support nécessaires dans le contexte de l'apprentissage à distance, notamment le P2P Helpdesk, qui permet de s'échanger avec des collègues et de trouver réponse aux questions concernant l'utilisation des TIC dans un environnement éducatif.

## 4. Informations et support

La helpline du MENJE 8002-9090 continue d'offrir des conseils et une aide pédagogique aux élèves et aux parents. Elle permet également d'obtenir des informations générales sur les mesures applicables dans l'Éducation nationale. La helpline est accessible tous les jours ouvrables de 9.00 heures à 12.00 heures et de 13.00 heures à 16.00 heures ainsi que le weekend des 2 et 3 janvier 2021 aux mêmes heures. Des questions peuvent également être introduites via un formulaire en ligne sur [www.schouldoheem.lu](http://www.schouldoheem.lu).

La **helpline commune 8002-9393 du CePAS** (Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires) **et de l'ONE** (Office national de l'Enfance) a été mise en place pour assurer un support psychologique. Elle offre aux élèves, aux parents et aux enseignants une écoute, un conseil et un accompagnement par téléphone ou sur rendez-vous en famille. Elle est accessible tous les jours, y compris les jours fériés, de 8.00 heures à 22.00 heures.

Le **site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** fournit, sous forme de questions/réponses en cinq langues, des explications supplémentaires en lien avec les mesures prises dans le cadre de la maladie COVID-19 : [www.men.public.lu/fr/support/coronavirus.html](http://www.men.public.lu/fr/support/coronavirus.html) .

Pour les questions médicales au sujet de la maladie COVID-19, la **Helpline Santé 247-65533** est disponible du lundi au vendredi de 8.00 heures à 18.00 heures et le weekend de 10.00 heures à 18.00 heures. Le site <https://covid19.public.lu> comprend toutes les informations utiles en lien avec la maladie.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, avec mes remerciements pour votre engagement au service de nos élèves, l'assurance de ma considération distinguée.

Luxembourg, le 22 décembre 2020

Pour le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Francine Vanolst

Inspectrice-attachée